

MAIRIE DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

PV N° 01/07/15

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 26 janvier 2015*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^{ème}, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 26 janvier 2015 à 18h30, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Capucine EDOU, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Était absente et excusée :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Madame Philippine HUBIN ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2015 001

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Après avoir informé de la réception d'un pouvoir de Laurence AMAND pour Philippine HUBIN, Madame le Maire propose de désigner Olivier LE QUERE et Nathalie BADIER, la Directrice Générale des Services, respectivement comme secrétaire de séance et secrétaire auxiliaire

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2015 001

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2014. 07 2015 002

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire précise que toutes les observations ont été prises en compte, le procès verbal de la séance du vendredi 5 décembre 2014 est donc adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2015 002

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Subvention fonds du maire (3.000 euros) à l'association Web 7 Média (7e). 2015 DDCT 5

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Monsieur POISSON rappelle que les fonds du Maire proviennent des quêtes de mariage ou de dons spontanés. Il propose l'attribution sur ces fonds d'une subvention de 3000€ à l'association Web7Media, radio et web-télévision animée par les jeunes.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DDCT 5

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 – Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.

2015 DAJ 1

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame GAUDE explique que le projet de délibération concerne une subvention entrant dans le cadre d'une convention de 2012 entre l'Ordre des avocats au barreau de Paris, la caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris et la Ville de Paris.

La convention fixe le nombre de permanences juridiques des avocats du barreau de Paris en mairie d'arrondissement ; ces consultations ont lieu chaque semaine dans les 20 mairies d'arrondissement. Pour 2015, 1728 permanences sont prévues.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DAJ 1

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 – Adoption du Programme Local de l'habitat modifié. 2015 DLH 19

6 – Vœu relatif au Programme Local de l'Habitat modifié. V 07 2015 003

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire informe qu'un vœu relatif à cette délibération a été déposé et tous les conseillers acceptent de l'examiner.

Madame GAUDE indique que le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la Ville de Paris pour la période de 2011 à 2016, vise à organiser la production de nouveaux logements sociaux voulus par la Maire de Paris, Anne HIDALGO, et son adjoint au Logement, Ian BROSSAT. En raison du nouveau contexte législatif et réglementaire, principalement la loi

DUFLOT du 18 janvier 2013, l'ordonnance du 20 février 2014 et la loi ALUR du 24 mars 2014, le PLH en cours depuis 2011 doit être modifié. Il est également nécessaire que l'adoption du PLH modifié précède celle du PLU.

Madame GAUDE indique que le premier objectif de cette modification du PLH est d'augmenter la programmation de nouveaux logements, et notamment de nouveaux logements sociaux. Le PLH a l'ambition de créer 10.000 logements par an sur la mandature 2014-2020.

Le deuxième objectif est la modification des règles en matière de changement d'usage. Ces règles prévoient notamment un renforcement des contrôles de changement d'usage de logements situés dans les arrondissements où le déficit de logements par rapport à l'activité est particulièrement marqué, pour limiter leur transformation en locaux meublés dévolus à des locations de courtes durées, dits « meublés touristiques ».

Le troisième objectif est la prise en compte des nouveaux objectifs fixés par la loi SRU en matière de logement social. En effet, la loi DUFLOT du 18 janvier 2013 prévoit désormais que la part des logements sociaux devra atteindre 25 % des résidences principales en 2025. Afin d'être en mesure d'atteindre cet objectif, et viser un autre supérieur de 30 % en 2030, la Mairie de Paris devra produire 7.000 à 7.500 logements sociaux en moyenne par an d'ici la fin du PLH modifié en 2016.

Le dispositif mis en place pour créer du logement social, qui prévoit jusqu'à présent que 25 % de la surface de toute opération - dont la SHON (Surface Hors Œuvre Nette) est supérieure à 800 m² - soient réservés au logement social, sera également modifié pour être aligné sur les dispositions adoptées pour le PSMV du Marais dans le 4^e arrondissement, c'est-à-dire porter désormais la surface affectée au logement social à 30 % de la surface totale. La Mairie de Paris souhaite appliquer la même règle pour le 7^e arrondissement. Madame GAUDE estime que le 7^e est particulièrement ciblé dans la politique de développement de logements sociaux à Paris, alors qu'il n'est pas adapté pour en accueillir.

Le quatrième grand objectif du PLH modifié est d'améliorer sensiblement les conditions d'accès au logement social. Un système de points, dit « cotation », a été mis en place depuis le 1^{er} octobre 2014. Le caractère social prévaudra largement sur l'ancienneté de la demande.

Madame GAUDE appelle donc à voter contre cette délibération et soumet un vœu à la délibération du conseil afin que le Plan local de l'Habitat respecte la consultation des Parisiens actuellement en cours dans l'enquête publique sur le projet de révision du PSMV du 7^e arrondissement, réaffirme le caractère spécifique du 7^e arrondissement, qui nécessite un traitement raisonné dans la construction de nouveaux logements sociaux, et construise, parallèlement aux nouveaux logements sociaux, des équipements publics capables de répondre aux besoins quotidiens des familles du 7^e arrondissement.

Madame EDOU indique qu'elle votera pour cette délibération qui suit les objectifs qui ont été fixés par Anne HIDALGO lors de sa campagne électorale. Pour rappel, le 7^e arrondissement comprend 1,36 % de logements sociaux, tandis que d'autres arrondissements, comme le 13^e, le 19^e ou d'autres en comprennent plus de 40 %. Madame EDOU n'estime pas acceptable que certains arrondissements aient autant de logements sociaux, alors que d'autres arrondissements sont largement déficitaires, ce qui est le cas des arrondissements du centre de Paris. Madame EDOU estime équitable que le 7^e arrondissement prenne sa part pleine et

entière dans le développement des logements sociaux à Paris, bénéfiques pour les écoles et pour l'ensemble des services publics.

Concernant le vœu, Madame EDOU estime imprécise la formulation « *le 7^e arrondissement nécessite un traitement raisonné de la construction de nouveaux logements sociaux* », qui selon elle, cache un refus qui se maquille.

Madame le Maire indique avoir rencontré Ian BROSSAT, adjoint au Maire de Paris chargé du logement, afin de discuter notamment de ce Plan local de l'Habitat. Madame le Maire rappelle que le 7^e ne dispose pas de foncier disponible ou susceptible d'être acheté par la Mairie de Paris. Madame le Maire ajoute que M. BROSSAT lui-même a reconnu que l'objectif de 7.000 à 7.500 logements sociaux par an ne pourra pas être tenu, et qu'il compte sur le Grand Paris pour revoir et reconfigurer cette compétence liée au logement.

Enfin, Madame le Maire rappelle les troubles de jouissance qui existent d'ores et déjà sur le site de Laënnec de la part de certains locataires sociaux qui n'ont aucun respect de l'environnement et de leurs voisins.

Madame EDOU regrette cet amalgame entre locataire de logement social et mauvais voisin.

Madame le Maire rejette cette remarque estimant normal de protéger les locataires ayant un comportement exemplaire de ceux qui ne respectent aucune règle de voisinage.

Monsieur BERNARD souhaite souligner une priorité du 7^e arrondissement, qui est le logement intermédiaire et le logement des familles. Concernant le PSMV du 7^e, monsieur BERNARD estime que le PLH anticipe sur les résultats de l'enquête publique en cours.

Monsieur POZZO di BORGIO indique que les logements sociaux ont toujours constitué la préoccupation de tous les maires du 7^e arrondissement, et regrette que la spéculation immobilière, provoquée en grande partie par la politique de la Mairie de Paris, a consisté à multiplier les demandes de logements sociaux.

Monsieur POZZO di BORGIO indique en outre que le gouvernement a décidé de garder 8.000 postes supplémentaires au ministère de la Défense suite aux événements de début janvier pour lesquels il faudra trouver des moyens financiers. Monsieur POZZO di BORGIO serait donc étonné que le ministère de la Défense vende à la Ville de Paris l'îlot Saint Dominique, quand il sait qu'il pourra le vendre une à deux fois plus cher à un promoteur privé. Monsieur POZZO di BORGIO demande en outre à madame EDOU de sortir des arguments de la campagne municipale de 2014 qui n'ont plus lieu d'être.

Monsieur LE ROUX soutient totalement les positions de Madame le Maire, de Monsieur BERNARD et de Monsieur POZZO di BORGIO. Il rappelle son combat mené depuis des années dans l'arrondissement, notamment sur Laënnec, et la négociation sur les logements sociaux en 2001. Monsieur LE ROUX indique que le PLH prévoit clairement qu'« *une priorité sera accordée à la réalisation de logements PLUS et PLAI* ». Monsieur LE ROUX désapprouve cette position et réclame davantage de PLS, c'est-à-dire de logements intermédiaires, et indique qu'il votera contre la délibération.

En ce qui concerne le vœu, monsieur LE ROUX le soutiendra et propose un ajout indiquant: « *dans la construction de nouveaux logements sociaux de type PLS en priorité* ». Madame le Maire s'accorde pour ajouter « *notamment de type PLS* ».

**Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2015 DLH 19**

**Pour : 1 (Mme EDOU)
Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /**

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2015 003

**Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : 1 (Mme EDOU)/
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /**

Questions diverses

Madame le maire rappelle qu'un CICA sur la propreté dans l'espace public se tiendra le 29 janvier. Le 31 janvier, à 14h00, le Salon du Livre se tiendra en mairie. Les conseils consultatifs de quartier (CCQ) se tiendront :

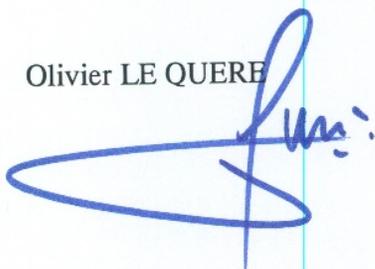
- le 2 février, quartier Saint-Thomas d'Aquin, à 18h30 en mairie du 7^e
- le 3 février, Gros Caillou, à 18h30 à la maison des associations

Le 4 février, à 15h00, et le 5 février, à 16h00, une Chandelier des Voisins se déroulera à la mairie. Le 10 février, à 18h30, conseil de quartier Ecole Militaire à la mairie. Le 11 février, une innovation à la mairie, le Salon de la Langue française. Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 2 mars à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 18H58.

Le Secrétaire de Séance

Olivier LE QUERE



Le Maire du VII^{ème} arrondissement

Rachida DATI

